



RALLYE-SPRINT VILLERSOIS

Règlement Particulier

Epreuve : Rallye-sprint VILLERSOIS (Villers-le-Bouillet)

Date : 13 & 14 novembre 2021 Visa ASAF : 034/2021

Club organisateur: **MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.**
(Lg 29 – N° d'entreprise : 0.415.025.188)

Présidents d'honneur : FUMAL Micheline, DIET Emile, DELCOURT Jacques

Président: JAMOUL Eric - Vice-président : DORMAL Jean-Claude

Secrétaire: JADOT Joseph - Trésorier: JAMOUL Dany - Webmasters : JAMOUL Olivier & DELDIME Didier

Avec l'aimable collaboration de la société LENS-CAR, à Villers-le-Bouillet
et des administrations communales de Villers-le-Bouillet et Verlaine.

Adresse du Secrétariat et de la Direction de Course
LENS CAR, rue de la Science, 1, à 4530 – VILLERS-LE-BOUILLET

Règlement particulier

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, des équipements sont imposés à tous les concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

www.asaf.be

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les Autorités.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

PREAMBULE : il n'y a pas d'annexe d'HISTO/DEMO

TIMING

5/10/2021		Parution du Règlement Particulier (<i>voir Art. 3.3.9 du RSG</i>)
6/10/2021		Date de début des engagements
06/11/2021	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
10/11/2021	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
10/11/2021	18h00	Attribution des numéros
	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux : Site : www.motorclubhannutois.be Page officielle Facebook https://www.facebook.com/RSVillersois
13/11/2021	10h00	Distribution du roadbook. Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	10h10	Début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage. L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux au plus tard le mercredi avant l'épreuve)
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	18h00	Clôture des VT
	18h30	Fin absolue des reconnaissances
	18h30	Fermeture du secrétariat
14/11/2021	07h00	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h00	Début des reconnaissances uniquement si dérogation sollicitée par le concurrent et accordée par l'organisateur
	07h30	Fermeture des VT complémentaires
	07h30	Fin des reconnaissances sur dérogation
	08h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	08h16	Ouverture du parc fermé de départ
	08h31	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ière} boucle
	11h31	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	14h01	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	16h31	Départ de la première voiture pour la 4 ^{ème} boucle
	17h21	Arrivée de la première voiture au PF
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les Divisions PH-4,3,2,1: <u>affichage des résultats officieux</u> 30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats PH et 4321, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u> 60' après l'heure de l'officialisation du classement final, remise des prix dans le hall LENS CAR

Infos, règlement, bulletin d'engagement (Word)
classements évolutifs et classement final sur :
www.motorclubhannutois.be

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course :	JADOT Joseph	Lic. : 403
Directeurs de course adjoints :	CHARLIER Thierry	Lic. : 413
	DELDIME Didier	Lic. : 636
	DORMAL Jean-Claude	Lic. : 415
	JADOT Jérôme	Lic. : 418
Directeur de sécurité :	RAVET Jacques	Lic. : 401
Directeurs de sécurité adjoints:	BORLEZ Robert	Lic. : 534
	DIET Emile	Lic. : 628
	SEVRIN Lambert	Lic. : 419
	SLEYPENN Bernard	Lic. : 635
	SLEYPENN Michel	Lic. : 634
Secrétaire du meeting :	BOLLY Laurette	Lic. : 632
Secrétaire adjoint :	REMACLE Françoise	Lic. : 637
Relations concurrents :	JAMOUL Eric	Lic. : 629
	JAMOUL Olivier	Lic. : 631
	FRANKENNE Jacques	Lic. : 416
Responsable du parcours :	CHARLIER Thierry	Lic. : 413
Responsable de l'E.S. :	JADOT Jérôme	Lic. : 418
Responsable équipe de sécurité :	MODAVE Louis	Lic. : 20402
Responsable parc :	DEBRAS Guy	
Bureau de calcul :	WATHELET Philippe, CLEMENS Michèle	
Service médical :	C.R.S. DUVILLE Christian	
Ambulances:	DEUX (AmbuRance)	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission SPORTIVE :

<u>Président du Collège :</u>	WALBRECQ Laurent	Lic : 122
<u>Membre</u>	MACEDOINE Quentin	Lic. : 846

Commission TECHNIQUE :

<u>Président du Collège:</u>	SAINT-REMY Guy	Lic. : 406
<u>Membres :</u>	HENAUT Thierry	Lic. : 444
	SCHULJENKO Nicole	Lic. : 409
	LIEGEOIS Pierre	Lic. : 436
	LUX André	Lic. : 433
	GERLACHE Eric	Lic. : 434
	MONBALLIN Didier	Lic.: 431
<u>Secrétaires:</u>	PEREIRA Magali	Lic. : 432
	BAIWIR Océane	Lic. : 430

<u>Inspecteur-Sécurité :</u>	LEJEUNE Guy	Lic. : 728
------------------------------	--------------------	------------

<u>Observateur A.S.AF. :</u>	PUISSANT Jean-Claude	Lic. : 957
------------------------------	-----------------------------	------------

PERMANENCE

Avant et après

- 📍 Site du Motor Club Hannutois : www.motorclubhannutois.be
- 📍 **JADOT Joseph**, avenue Nicolas Defrecheux 44 bte C, 4802 - HEUSY 📞 0471/205.702
✉ : jadotjoseph@gmail.com – info@motorclubhannutois.be
- 📍 **CHARLIER Thierry**, rue de la Villa, 2, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET 📞 0478/63.72.99
- 📍 **JAMOUL Dany**, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, 4280 – ABOLENS 📞 019/588.707

Pendant :

- 📍 **LENS-CAR**, rue de la Science, 1 à 4530 – VILLERS-LE-BOUILLET
- 📍 **JADOT Joseph** – 📞 0471/205.702
- 📍 **JADOT Jérôme** - 📞 0496/364.362
- 📍 **CHARLIER Thierry** - 📞 0478/63.72.99

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : **Hall de la société LENS-CAR** rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet (volet du garage)

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Les 13 & 14 novembre 2021, une épreuve dénommée **RALLYE-SPRINT VILLERSOIS** comptant pour le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat de la C.S.A.P. Liège, les championnats des C.S.A.P. Brabant et Luxembourg ainsi que le « Challenge des Bourlingueurs » sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement. **L'épreuve N'EST PAS OPEN,**

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale **en show** d'une longueur de **14.410 m** (dont 0 % de terre) et sur **6.420 m** de liaison à parcourir 4 fois, soit au total **83.320 m** dont **57.640 m** d'étapes de classement. Les divisions PH Classic et PH/SR prendront le départ **AVANT** les concurrents des divisions 1-2-3-4.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R. – Il n'y a pas d'annexe HISTO/DEMO.

Art. 4.- NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES

Le nombre de participants admis au départ est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Toutefois, les réservistes dont le paiement aura été enregistré à la même date que le 120^{ème} équipage retenu (suivant le listing bancaire ou la date de réception du mail ou du courrier) seront admis à prendre part à la course.

Art. 5. A ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

5.1 PROCEDURE

- **Le bulletin d'engagement** lisiblement complété,
- accompagné de la **fiche des « Vérifications »**,
- du document "**Copies des licences**" de l'équipage,
- **ainsi que des demandes éventuelles de TP (voir dispositions spéciales Covid19 dans l'encadré ci-dessus),** devra parvenir :

Par voie postale à l'adresse suivante:

- ☒ **BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY** 📞 : 0471/758.169

N.B. : aucun envoi recommandé ne sera ni enlevé ni accepté.

- ☒ **A l'adresse mail** : info@motorclubhannutois.be avec comme « objet » Engagement RS Villersois

Au plus tôt, le 1^{er} OCTOBRE et, au plus tard, le 6 novembre à 12 heures période durant laquelle le « **droit simple** » sera d'application ; et **au plus tard le 10 novembre avant 12 heures**, ce qui entraînera une **majoration automatique du droit (+ 20 %)**.

Le paiement du droit d'engagement devra être **ENREGISTRE** (date valeur) pour les mêmes dates et moments **sur le compte : IBAN BE47 1450 5516 6080** de "**MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L**", avec **impérativement en communication** les mentions :

- + **"RS Villersois"**
- + **Equipage " nom pilote - nom co-pilote " -**
- + **Division « X », classe « Y » (indispensable !)**
- + **"N° de GSM valable" (indispensable ! Ne sera pas diffusé !!!)**

Passé ces délais, il ne sera plus possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription.

Seul le listing bancaire fait foi et est accessible à qui en fait la demande.

Pour rappel, le double d'un formulaire de virement ne constitue pas une preuve de paiement.

Attention aux délais bancaires !

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **185 €** pour les Divisions **1, 2, 3, PH Classic et PH S/R** (**222 € du 7 au 10 novembre**)
- **230 €** pour la Division **4** (**276 € du 7 au 10 novembre**)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.

- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

5.2 Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et copilotes) sont impérativement tenus de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2021). Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

5.3 TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un TP en complétant un des formulaires joints au présent règlement :

- ☒ le formulaire de demande de TP portant le numéro 1 (pour les pilotes disposant d'une licence RACB) - dans ce cas, joindre copie de la licence RACB
- ☒ le formulaire de demande de TP portant le numéro 2 complété et signé par toutes les « parties » dont l'aspect médical (pour tous les autres concurrents belges),
 - Informations concernant le demandeur, agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue
 - Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
 - Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€) correspondant au prix du type sollicité (A3/A4/B) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives et médicales

5.B REMBOURSEMENTS

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) Ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) Ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5, du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) Remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) Remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.C ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 10 novembre 2021 à 18 h 00

L'affichage de la liste des numéros se fera à 20 h 00 via les canaux de communication habituels (voir ci-dessous)

*Site du club : www.motorclubhannutois.be

*Page Facebook RS Villersois officiel : <https://www.facebook.com/RSVillersois>

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions PH Classic et PH SR peuvent être mélangés, dans l'ordre des départs, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'assistance: rue de la Métallurgie (zoning de Villers-le-Bouillet).

L'assistance n'est pas autorisée en dehors de la zone située entre le CH Parc assistance IN et le CH Parc assistance OUT = Parc fermé IN.

Une zone d'assistance réduite au temps minimum nécessaire au changement des 4 pneumatiques (mais où toute intervention est autorisée pour tous les concurrents de toutes les Divisions) sera prévue entre le CH Parc Fermé de regroupement OUT et le CH de départ de l'ES.

L'usage d'une **bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire**, sous peine d'une **amende automatique de 25 €**.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : NON

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 13 novembre, entre 10 h 00 et 18 h 30 et, **uniquement sur dérogation accordée explicitement par l'organisateur** le 14 novembre entre 7 h 00 et 7 h 30.

Les reconnaissances devront être effectuées avec des **voitures banalisées et identifiables par l'organisateur** ; la reconnaissance avec les voitures de compétition est strictement interdite.

Lors des reconnaissances, le port du casque est INTERDIT.

Les reconnaissances n'étant pas des entraînements, la vitesse doit être modérée et impérativement adaptée à la situation (agglomérations !)

Les équipages qui ne peuvent effectuer les reconnaissances le 13 novembre et qui en auront fait la demande écrite au préalable et auront obtenu la dérogation, auront la possibilité de reconnaître le parcours le dimanche 14 novembre 2021 entre 7 h 00 et 7 h 30 dans le strict respect de ce qui précède.

La reconnaissance en dehors de la seule période prévue est strictement interdite dans l'intérêt de la poursuite de l'organisation de l'épreuve et la survie du sport automobile en général.

Elle entraînera la mise hors-course sans remboursement des droits d'engagement.

Merci pour la bonne compréhension de ces dispositions !

Les juges de fait habilités à juger ce qui précède sont : Joseph Jadot – J.-C. Dormal – D. Jamoul – L. Sevrin – J. Ravet - E. Diet – O. Jamoul – E. Jamoul – Jérôme Jadot – D. Deldime

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé **Rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet. (LENS-CAR)**

Il sera accessible le **dimanche 10 novembre 2019 à partir de 8 h 16 (1 voiture par minute)**.

Aucun véhicule ne pourra se trouver dans le parc fermé auparavant.

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Afin d'éviter les files inutiles, l'organisateur convoquera (via l'envoi par mail, la publication sur les réseaux sociaux, etc.) chaque équipage afin qu'il retire le roadbook et autres documents (assistance, numéros, publicités, etc.).

Cette information sera communiquée au plus tard le jeudi après l'attribution des numéros

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Pour votre sécurité et celle de nos bénévoles et Officiels, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation de documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre « personne » (licence sportive, Carte d'identité, Permis de conduire ou tout autre document nécessaire à votre identification), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, sur simple demande et vérifier leur validité et, ce, **pendant toute la durée de l'épreuve**.

A l'avance, merci pour votre collaboration

Si non présentation =Refus de départ ou Mise Hors Course

Il est donc impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email **AVANT le vendredi 12/11/2021 à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité du copilote, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve). En cas de changement de pilote, il s'agira d'un nouvel engagement qui sera reclassé en fonction de la réception des documents et du paiement.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON – ce qui est le cas ici. Ces licences et "TP" étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation sous peine de mise hors-course.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le 13 novembre à partir de 10 h 10 , suivant un timing que l'organisateur aura établi afin que la circulation des véhicules se fasse dans le respect des règles de distanciation.

L'organisateur communiquera ce timing (envoi par mail, publication sur les réseaux sociaux, etc.) à chaque équipage afin qu'il puisse s'y présenter.

Cette information sera communiquée au plus tard le jeudi après l'attribution des numéros en même temps que l'heure de retrait des documents.

Lieu : établissements LENS CAR, rue de la Science, 1, Villers-le-Bouillet

Les **vérifications complémentaires** se tiendront le dimanche 14 novembre 2021 **entre 7 h 00 et 7 h 30**. Seuls les équipages qui auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur pourront s'y présenter pour une première vérification.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 Covid-19 !

Pour votre sécurité et celles de nos Contrôleurs Techniques, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation des documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre véhicule (certificat de contrôle technique, assurance, carnet d'immatriculation, carnet jaune ASAF, ou tout autre document nécessaire au passage aux VT), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, et vérifier la validité des informations nécessaires à la qualification de votre véhicule.

Une seule personne sera acceptée aux VT, par véhicule présenté.

A l'avance, merci pour votre collaboration.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8 du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : LENS-CAR, rue de la Science, 1, Villers-le-Bouillet

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Tous les intervenants éventuels lors des VT finales ou approfondies : officiels, contrôleurs, concurrent (1 personne), 2 mécaniciens (au maximum), respecteront les consignes de sécurité générales (masques buccaux, lavage des mains, distanciation sociale).

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours. Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Etablissements LENS-CAR, rue de la Science 1, Villers-le-Bouillet.

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

- En fin d'épreuve, les participants pourront rentrer immédiatement chez eux, dès après le passage au CH d'arrivée du PC Course (sans avoir séjourné dans le Parc fermé d'arrivée), sauf ceux qui font l'objet d'une réclamation concernant la conformité technique de leur voiture, réclamation déposée en bonne et due forme, endéans les délais prescrits (Cette réclamation doit avoir été déposée au plus tard, avant le départ du premier concurrent de la Division, pour la dernière boucle)
- **Une remise des coupes se tiendra dans le hall des établissements Lens Car 60 minutes après l'officialisation des résultats. – A confirmer en fonction de la situation COVID.**
- **Le classement sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course pendant les délais réglementaires, sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook ;**
- **Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi 15 novembre au plus tard à 17h00**

Art. 14.- DIVERS

- * Road Book d'assistance – voir verso du carton d'accès: rue de la Métallurgie à Villers-le-Bouillet.
 - . Interdiction d'occuper des accès et parkings privés.
 - . Ramassage des déchets obligatoire.
- * Accès "assistance": carton à apposer visiblement sur le pare-brise du véhicule qui entre dans le parc d'assistance (non valable sans N° de plaque).
- * Programme : hall LENS CAR (achat des tickets)
- * Restauration : au PC de l'épreuve suivant règles Horeca en vigueur
- * Logement : voir région Huy-Waremme

Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

COLLIGNON Eddy, Lic. N° 411 , en date du 16 Septembre 2021 (CSAP Liège)

JAUQUET Steve, Lic. N° 301 , en date du **19 Septembre 2021** (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par **Guy LEJEUNE**, Lic. N° 728, en date du 19/08/2021

Club organisateur : Motor Club Hannutois A.S.B.L.
Epreuve : Rallye sprint Villersois – 13 & 14 novembre 2021

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du **6/10/2021** au **6/11/2021 (10/11 – droits majorés)** par poste ou par mail à **BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 – HEUSY** ou **info@motorclubhannutois.be**

*** MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION**

Engagement reçu le :	/ / 2021	Paiement reçu le :	/ / 2021	Division	Classe	Ordre de réception		Opération bancaire	
-----------------------------	----------	---------------------------	----------	-----------------	---------------	---------------------------	--	---------------------------	--

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
	« »		<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Né(e) le :	/ /	Adresse :	N° :
Code postal :		Localité :	

Accepte **n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.**

Indispensable !	N° Tél/ GSM :	E-mail :
	0 /	

<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	N° Licence	Type	Ecurie
---	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-------------------	-------------	---------------

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
	« »		<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Né(e) le :	/ /	Adresse :	N° :
Code postal :		Localité :	

Indispensable !	N° Tél/ GSM :	E-mail :
	0 /	

<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	N° Licence	Type	Ecurie
---	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-------------------	-------------	---------------

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
-------------------	-----------------	---------------	--------------------

Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée :	cc
--------------------------------	------------------------	--------------------	-----------

Compagnie d'assurance :	Police N° :
--------------------------------	--------------------

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (☞ Faire précéder les signatures de la mention « **Lu et approuvé** »)

<input checked="" type="checkbox"/>	Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
Signature du pilote	Signature du copilote

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature							
		« »											
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
	<input type="checkbox"/>												

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature							
		« »											
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
	<input type="checkbox"/>												

VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis			Cyl.	Div.	Cla.
							cc		
Compagnie d'assurance :					Police n° :				

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		<u>Nom/Cachet :</u>	
Echappement		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies			
Pneumatiques			

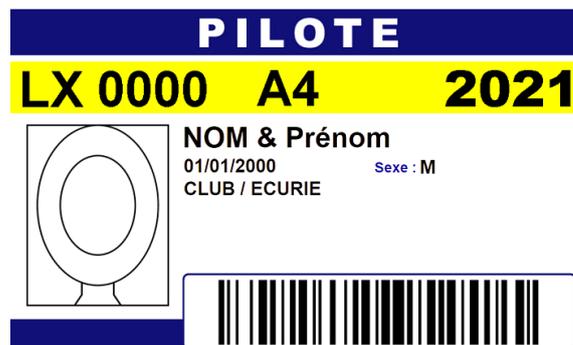
Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2021

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

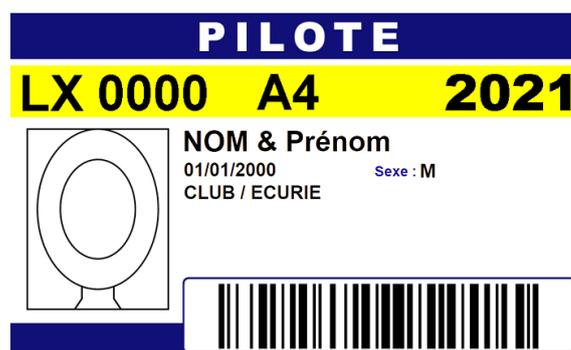
**Copilote :**

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2021

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

Formulaire 1 : De demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2021)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2021</p> <table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="width:20px; height:20px;"></td><td style="width:20px; height:20px;"></td><td style="width:20px; height:20px;"></td><td style="width:20px; height:20px;"></td></tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="width:20px; height:20px;"></td><td style="width:20px; height:20px;"></td><td style="width:20px; height:20px;"></td></tr> </table>							
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>	<p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant des années 2020 et 2021, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>								

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve :	Dates :
--------------------	---------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)
EXPERIENCE REQUISE : (Agrément médical éventuel = Lic. RACB)	NON	NON	NON	OUI*	OUI*
Numéro de licence :	*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire				

Province :		Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F
Rue :			N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	-	-	Nationalité :
		Permis de conduire :	OUI / NON
		Depuis + de 3 ans :	OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP ;
- (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute de personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	<i>Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.</i>
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 Association Sportive Automobile Francophone	A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2021 <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>					
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant des années 2020 et 2021 , à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.	N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>					

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve :	Date :
--------------------	--------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TPL (15 €)	<input type="checkbox"/> TPC (15 €)	<input type="checkbox"/> TPB (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA3 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :											Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :											Sexe :	H F
Prénom :											N° :	Bte :
Rue :												
Pays :	C.P. :	Localité :										
Né(e) le :	-	-	Nationalité :	Permis de conduire :	OUI / NON	Depuis + de 3 ans :	OUI / NON					
Téléphone fixe :	/		GSM :									
E-mail :												

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(8) l'ASAF et les CSAP ;
 (9) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 (10) le ou les organisateurs de la manifestation ;
 (11) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 (12) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 (13) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 (14) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
 pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide ! Age minimum : 18 ans

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/copilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à, le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois	Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous : Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)
Je soussigné, Dr....., déclare que, ci-dessus, plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile Date, signature et cachet du médecin examinateur :	ECG d'effort : OUI/ NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/202.... (Validité Maximale : 2 ans)
	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :
	Examen ophtalmo : OUI/ NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/202.... Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :
	Remarque : <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"

Réservé au Commissaire Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.
--------------------------------	--------	-------------	--